

QUESTIONS PRÉLIMINAIRES.

QUI DOIT ÉMIGRER ?

Qui doit émigrer ?

Le petit propriétaire, qui prévoit devoir végéter toute sa vie au milieu de la concurrence européenne. Le Canada lui offre à exploiter, moyennant un modique avoir, de grandes propriétés qui ne coûtent rien ou presque rien.

Le fermier à gages, qui n'a aucun espoir, en Europe, de devenir un jour propriétaire. S'il peut réaliser seulement cinq ou six mille francs, le Canada lui promet la liberté et l'aisance.

Le propriétaire endetté, qui voit chaque année les intérêts qu'il paie, manger insensiblement son capital. Qu'il règle ses dettes, tandis qu'il en est encore temps ; et avec les débris de sa fortune il refera au Canada, vu les facilités d'établissement, son avenir en péril.

Le père d'une famille nombreuse, vivant assez bien lui-même, mais incapable de donner un héritage à chacun de ses enfants. Au Canada, dans nos vastes prairies ou dans nos forêts profondes, il pourra, comme un patriarche, les établir autour de lui, facilement et grandement.

Le cadet de famille, qui n'a pas les moyens de soutenir en Europe le ton héréditaire de sa maison. Il lui sera plus facile, au Canada, dans un pays lointain, de recommencer la vie, de prendre de nouvelles habitudes, et de mettre à profit des biens, insuffisants ici, surabondants là-bas.

Les orphelinats agricoles, qui ont des ressources. Ils peuvent au Canada, à bon marché, loin des dangers des villes, dans des campagnes heureuses, établir leurs pupilles sur des terres vierges, en leur imposant des obligations annuelles de remboursement ; ce qui peut même devenir une source de profit pour les œuvres charitables de la maison-mère.

L'homme de fortune, effrayé des fluctuations et des périls qu'offre actuellement le marché monétaire européen, et fatigué des instabilités toujours croissantes de cette vieille société de